

Conseil municipal | Séance du 12 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-12-12-14 | Finances communales - Budget principal de la Ville - Subvention de fonctionnement au Budget du Centre communal d'action sociale (CCAS) - Année 2025
Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 20

Date de convocation : 6 décembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moise, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moise, Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Pascal Le Cousin donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Monsieur Gabriel Moba M'Builu donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Alia Cheikh donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Monsieur Hubert Wulfranc

Exposé des motifs :

Le budget du Centre communal d'action sociale est équilibré chaque année par une subvention de fonctionnement provenant du budget principal de la Ville.

La subvention d'équilibre est répartie comme suit :

- 59 800,00 € au titre du financement du Projet de réussite éducative,
- 1 569 129,81 € au titre de l'équilibre du budget du Centre communal d'action sociale.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- L'intérêt d'utilité publique communale du Centre communal d'action sociale,
- Que pour équilibrer le budget, le Centre communal d'action sociale, doit bénéficier d'une subvention publique,

Décide :

- D'octroyer au Centre communal d'action sociale (CCAS) une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 628 929,81 € euros au titre de 2025 :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Section d'investissement | 13 103,46 € | 13 103,46 € |
| Section de fonctionnement | 2 277 589,96 € | 648 660,15 € |
| TOTAL | 2 290 693,42 € | 661 763,61 € |
| Besoin de financement | | 1 628 929,81 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysse

Monsieur Hubert Wulfranc

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20241212-lmc136752-DE-1-1

Affiché ou notifié le 18 décembre 2024